



Commission de la jeunesse

3324 - Jeunesse - Loisirs et éducation

Aide au financement des frais de séjour de vacances

Rapport n° CP/2014/645

Service gestionnaire :
Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département participe de façon volontariste au financement des frais de séjour de vacances des enfants bas-rhinois.

Les allocations vacances

Afin de favoriser le départ en vacances des enfants bas-rhinois, le Conseil Général attribue des allocations vacances aux familles dont le quotient familial est inférieur à celui retenu par la caisse d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole pour son taux d'aide le plus élevé en matière de bons de vacances.

Le versement de ces allocations est subordonné aux conditions suivantes :

- Les enfants concernés doivent être âgés de 4 à 18 ans et être domiciliés dans le Bas-Rhin ;
- Le centre de vacances doit être agréé par la Direction Départementale de la cohésion sociale ;
- Le séjour en centre de vacances ou en camp doit être d'au moins 14 jours consécutifs ;
- Le reliquat des frais restant à la charge des familles doit être supérieur ou égal à 18,24 € ;
- L'allocation n'est attribuée qu'une seule fois par an pour un même enfant ;
- Les séjours de type « vacances familiales » ne sont pas pris en compte.

L'allocation d'un montant de 18,24 € par enfant et par séjour est versée directement à la structure organisatrice du séjour.

Les propositions d'attribution de ces aides sont récapitulées sur le tableau ci-joint.

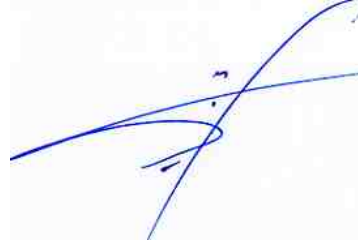
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35823	65-6574-33	20 000,00 €	19 927,04 €	2 498,88 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 2 498,88 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé, au titre des allocations vacances.

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL